



Novembre 2016

Contexte

Au cours de l'année 2016, le Conseil municipal a été sollicité afin d'étudier la possibilité de permettre le placement d'enfant à la crèche durant l'été ainsi que d'introduire des repas de midi pour les élèves du Cycle d'Orientation (CO). Dans ce contexte, il a étudié diverses les solutions. Ces solutions ont été construites, d'une part avec le souci de répondre à un besoin de la population, tout en ménageant les finances communales d'autre part.

Placement d'été à la crèche-garderie Les Meniots

Afin de répondre à la demande de placement d'enfants durant l'été, le Conseil municipal a proposé début 2016 aux parents plaçant leurs enfants à la crèche, de bénéficier également de possibilités de placement durant l'été. Deux conditions ont été fixées :

- qu'il y ait au moins une moyenne de 12 enfants inscrits par jour
- que les coûts effectifs soient pris en charge par les parents

L'effectif de douze correspond au nombre habituel d'enfants composant un groupe d'accueil et justifiant la présence du personnel d'encadrement.

Le coût effectif annoncé était de Fr. 50.00 par jour, repas inclus, pour les revenus jusqu'à Fr. 95'000.00 ; puis le tarif ordinaire pour les revenus au-dessus de Fr. 95'000.00

Cette proposition, faite uniquement aux parents qui placent déjà leurs enfants en dehors des périodes de vacances estivales, n'a malheureusement suscité l'intérêt que pour une moyenne de fréquentation de 6,3 enfants par jour. Cela étant, le Conseil a dû y renoncer

Repas de midi pour les élèves du CO

Pour répondre à la demande tendant à faire bénéficier les enfants du CO d'un repas de midi hors du domicile, il a été proposé aux parents des 309 élèves scolarisés de pouvoir s'inscrire pour partager le repas de midi auprès de l'EMS La Charmaie à Muraz, dans un local spécifiquement réservé aux élèves.

Pour garantir la mise sur pied, deux conditions ont été fixées par le Conseil municipal

- qu'il y ait au moins 15 élèves en moyenne journalière
- que le coût de Fr. 13.00 y compris l'étude surveillée (possibilité de faire les devoirs scolaires) soit pris en charge par les parents

Durant le délai accordé pour les inscriptions, 3 élèves ont manifesté leur intérêt et pas pour tous les jours entiers d'école. La moyenne d'inscription est de 1,5 élève par jour.

Décisions

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal n'a d'autre choix que de prendre acte du fait que les solutions proposées ne répondent pas à un besoin réel de la population ou en tout cas qu'elles n'intéressent pas la population.

Dans ce sens, il est contraint de renoncer à les mettre en place en 2016 et procédera à une analyse sur de nouvelles propositions aux parents en 2017.

Le Conseil municipal